Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260402-2026_35-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-35 du 02.04.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame MICHALAK Rachel, Monsieur Joël GAUTIER, Madame Christine ROBERT, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées :

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Aurélien AUDIC secrétaire de séance.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : DÉLÉGATION AUX ADJOINTS

Vu la délibération 2026-26 fixant le nombre d'adjoint ;
Vu la délibération 2026-27 concernant l'élection des adjoints ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les délégations qu'il a donné aux 4 adjoints :
Ainsi ont délégation :

- Monsieur COSPÉREC Bernard, 1er adjoint aux travaux et à la sécurité,
- Madame LOMBARD Chrystel, 2 -ème adjoint au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et aux affaires scolaires,

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260402-2026_35-DE

- Monsieur GAUTIER Joël, 3 -ème adjoint à la voirie et à l'agriculture,
- Madame MICHALAK Rachel, à l'animation et la communication

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

- Suivi du document unique
- Etablissement de carte communale de randonnées

****

À Locmalo, le 02 avril 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Aurélien AUDIC **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 07 avril 2026
Transmis en Préfecture le 07 avril 2026